

<p style="text-align: center;">COMITE DIRECTEUR Le 10 décembre 2022 – Nogent-sur-Marne (94) PROCÈS-VERBAL</p>
--

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Guylaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Hugo BEUREY	Membre du comité directeur (visio A.M)
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur (visio)
Emma LUNATTI	Membre du comité directeur (visio A.M)
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 19 présents le matin - 21 présents l'après-midi

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National (visio)
	Pedro FERREIRA	Président de la commission tourisme et loisirs
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction
Excusés :	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
	Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
	Régis BOREL	Président de la commission des arbitres
	Sébastien ROURE	Président de la commission aviron indoor

Le Président ouvre la séance à 9h00.

A.Tixier informe le comité du décès de Dominique Roméo, arbitre national et membre du comité directeur de la ligue Grand-Est.

Une minute de silence est observée.

1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 22 octobre 2022

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 22 octobre 2022.

LE PROCÈS-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2022 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (17 présents).

2/ Haut-niveau/Haute performance – Règles de sélection : avenants 2023

S. Vieilledent rappelle que les règles de sélection sont établies comme suit :

- Stratégie pour la haute-performance et le haut niveau, grands principes de sélection Olympiade et Paralympiade 2024, document approuvé par le comité directeur du 19 février 2022
- Chemin de sélection 2022/2023, document informatif permettant de lister les échéances composant les sélections
- Avenants annuels par collectif : Para Aviron, Para-Aviron Adapté, OLY, Mer, U17/U19/U23

Concernant l'avenant annuel aviron de mer, World Rowing ayant informé de la non finalisation des dates des championnats du monde d'enduro et de beach rowing, l'avenant sera soumis au vote au prochain comité.

Les avenants, distinguant au niveau méthodologique, une sélection individuelle et une sélection collective, ont été validés, dans un premier temps, par le comité de sélection de la Fédération, composé du Président de la FFA, du Vice-Président en charge du HN et du DTN suite aux propositions des responsables des programmes.

S. Vieilledent passe en revue les avenants annuels de la saison sportive 2023 relatifs aux « règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France » (annexe 1 à 3).

Avenant 1 : pas de changement significatif par rapport à 2022.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (17 présents) L'AVENANT N° 1 – SAISON SPORTIVE 2023 - RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE DE France SENIOR.

Avenant 2 : un changement à noter : le championnat de France bateaux courts n'est plus un passage de sélection obligatoire pour la catégorie PR3 pointe.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents) L'AVENANT N° 2 – SAISON SPORTIVE 2023 - RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'EQUIPE DE FRANCE PARALYMPIQUE.

Avenant n°3 : pas de changement significatif

Il est souhaité de garder deux régates de sélection afin de préserver les sportifs dans une dynamique de haut niveau et d'intégrer aux sélections individuelles des sélections collectives.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents) L'AVENANT N° 3 – SAISON SPORTIVE 2023 - RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'EQUIPE DE FRANCE U17, U19 ET U23.

L'avenant n°4 sera validé ultérieurement, la FFA étant en attente d'information de World Rowing concernant le report de la date du championnat d'Europe de Beach Rowing.

• **Présentation des Principes de sélection 2023– Para-Aviron Adapté/Global Games 2023 (Annexe 4)**

La FFA n'a pas délégation pour le sport adapté et est conventionnée avec la FFSport Adapté. Les principes de sélection ont été définis par la FFSA.

Les principes de sélection 2023 – Para-Aviron Adapté ont été validés par la FFSport Adapté.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents) LES PRINCIPES DE SELECTION PRESENTES.

• **Présentation E-Row**

S. Vieilledent présente un nouveau projet phare de l'olympiade.

La fédération, dans une optique de changement de modèles de développement et économique, doit profiter de l'accroissement de l'indoor marqué par l'évolution de la pratique sportive des Français.

L'aviron indoor est monté en puissance depuis 10 ans et est un axe économique majeur à développer.

La FFA a la volonté forte de s'ouvrir à un public différent au sein des clubs en s'adressant à un public hors du spectre fédéral.

La FFA doit relever le challenge de la pratique libre destinée au grand public et se positionner comme incontournable dans la dynamique qui s'initie dans la filière sport.

E-Row propose :

- des séances vidéos disponibles à la demande, utilisables à domicile, en salle de sport/fitness, en clubs.
- des contenus gratuits et payants, accessibles via des séances renouvelées mensuellement et un abonnement annuel, composés de 4 univers de pratique pour tous les objectifs portés par 4 coachs certifiés : E-Row stretch, E-Row sculpt, E-Row track, E-Row pulse.

La FFA dispose d'une plateforme aviron indoor, qui servira de déploiement à ce nouveau produit et regroupera toutes les pratiques indoor : Rowing, Avifit, les événementiels indoor et E-Row.

E-Row est un produit digital pour lequel la FFA s'est associée à MyCoach, plateforme spécialisée permettant de proposer des cours en ligne.

Quatre objectifs pour la FFA :

- Mieux accompagner la pratique libre
- Augmenter le nombre de pratiquants, capter de nouveaux publics
- Positionner la légitimité de la FFA comme fournisseur de contenus en ligne indoor
- Apporter de nouvelles ressources financières

E-Row est basé sur un parcours client défini selon un process précis :

- Cible : grand public : Propriétaire et nouveau propriétaire d'un rameur indoor (toutes marques) et Adulte loisir licencié pas ou peu suivi en club,
- Abonnement E-Row,
- Captation et diffusion d'information via MyCoach,
- Orientation vers une pratique fédérée.

Le modèle économique est basé sur :

- un abonnement à 45 euros annuels (grand public) et 40 euros (code promo FFA), en lien avec un benchmark des tarifs pratiqués en ligne.
- un seuil de rentabilité dès la deuxième année fixé à 1 000 abonnés.
- des frais de gestion à hauteur de 12% du chiffre d'affaires afin de compenser les charges d'exploitation.
- modèle équilibré en phase d'investissement.
- modèle excédentaire à N+1.

Le plan de communication de E-Row débutera le 20 décembre avec des publicités via les réseaux sociaux pour un lancement auprès du grand public dès janvier 2023.

Discussion :

B. Blaise demande si les recettes perçues par les associations ne sont pas assujetties à TVA. F. Banton précise que dans le cadre d'une activité commerciale, le seuil pour une association est plafonné à 73 518 euros.

S. Vieilledent : la FFA est consciente de cette contrainte. Toutefois, pour le moment la question ne se pose pas car les montants seront en-dessous de ce seuil.

Sur le modèle économique les jeux d'entrées et de sorties TVA sont assez minimes pour la FFA.

A.Wache : E-Row pourra être utilisé dans les clubs en séances libres et être proposé à des entreprises..

S. Vieilledent répond positivement et précise que ce produit peut aussi optimiser les ressources des structures.

Il interrogera le Pôle Innovation et Développement afin de préciser suite lancement grand public un parcours club

A.Tollard : quel est le plan de communication pour que les structures s'approprient rapidement E-Row ?

S. Vieilledent : Les clubs disposent aujourd'hui d'une diversité de pratique indoor, Avifit et Rowing. Le plan de communication se concentrera avant tout sur la cible principale de ce projet, le grand public. Notre démarche est de solliciter les non pratiquants d'aviron afin de développer pour les amener ensuite progressivement vers nos clubs. Le E-Row se définit à ce titre comme un produit d'appel.

La diffusion aux clubs se fera par les canaux habituels (NI, newsletter, article site FFA)

V. Busser : est-il prévu de contacter des entreprises pour introduire E-Row ?

S. Vieilledent : il y a un intérêt à aller vers du corporate et, pour les clubs, à proposer aux entreprises le produit pour amener des financements, des pratiquants et s'ouvrir vers une pratique fédérée.

Un déploiement B2B est à envisager.

M. Goudet : quel est le degré d'investissement de Incept et Decathlon dans le projet ?

S. Vieilledent : Incept et Decathlon restent des vendeurs de machines.

Se faire accompagner par la FFA sur la vente de machines, notamment pour Decathlon, valorise leur démarche commerciale en avançant l'argument qu'il collabore avec des experts de la pratique. Ils sont donc intéressés et impliqués. A ce titre, nous diffuserons les informations concernant notre concept E-Row à travers leur fichier client (INCEPT) ou leurs ventes (DECATHLON)

A. Dall'Acqua trouve pertinent d'utiliser l'image de nos athlètes, tel que P. Houin et demande s'il est prévu de solliciter d'autres sportifs.

S. Vieilledent précise que d'autres sportifs vont être associés au déploiement de E-Row.

• Partenariat et Sponsoring : Bilans et perspectives 2023 (Annexe 5)

Le DTN rappelle le contexte : l'objectif était d'atteindre 55 000 euros de partenariat avec le réseau des élus : l'atterrissage sera de 35 000 euros.

Le budget 2022 était orienté sur de nouveaux partenaires à hauteur de 170 000 euros avec la sollicitation d'un prestataire extérieur, R. Jung pour atteindre les ambitions fédérales.

P. Parsy et S. Vieilledent travaillent également à la recherche partenariale en collaboration avec R. Jung.

Il rappelle que la FFA a subi une perte de 51% des revenus de partenariats depuis 2012.

La dynamique de recherche de sponsoring a été initiée en 2022 après la structuration d'une stratégie.

Le bilan après 6 mois de recherche : les enjeux que représentent JOP attirent les grandes entreprises à s'engager autour de cet événement et à sponsoriser plus facilement des teams d'athlètes.

La FFA a démarché plus de 60 entreprises.

Des retours positifs avec deux pistes intéressantes pour 2023.

Au niveau du benchmark :

A 20 mois des jeux, le contexte est compliqué. Plusieurs grandes fédérations avec des effectifs importants de licenciés et des résultats n'ont pas trouvé de nouveaux partenariats.

Les principaux secteurs d'activité engagés auprès de fédérations sont : l'assurance, la banque, les équipementiers.

Sur les objectifs :

Le contexte est compliqué. Il faut toutefois optimiser les quatre prochains mois dans la recherche de partenariat et en segmentant l'offre pour proposer des axes, des activités fédérées.

La FFA va :

- se concentrer sur 5 secteurs : banque, alimentation, santé, conseil, promoteur immobilier.
- optimiser la communication entre le prestataire et le service marketing
- créer une ligne éditoriale autour de la recherche de sponsors
- augmenter la transformation de potentiels partenariats à travers la valorisation de contacts

Discussion :

A.Wache précise que certaines collectivités, potentielles partenaires, recherchent de nouveaux vecteurs de développement d'activité. E-Row serait un moyen d'entamer les discussions pour des partenariats.

• Point d'étape haut-niveau :

La saison 2023 s'avère être dense avec des échéances importantes dont la qualification des coques pour les JOP 2024 et l'organisation de 4 événements internationaux : le championnat d'Europe Indoor à Paris, le championnat d'Europe U19 à Brive et le championnat du monde U19/U23 à Vaires et le championnat d'Europe d'aviron de mer à la Seyne

S. Vieilledent précise que la saison 2022 a été analysée quant à la méthodologie et à l'organisation, suite aux debriefings avec tous les staffs des programmes haute-performance et dans un second temps avec les athlètes de chaque embarcation.

La saison 2023 a débuté avec une dynamique forte, la tête de rivière de Toul puis des stages. Les OLY ont suivi un stage de préparation physique dense à Font-Romeu. Les Para se sont rendus à Temple pour un stage d'entraînement.

Pour le programme 2024/2028, beaucoup de records personnels suite au test à l'ergomètre. Ces records sont un pré-requis. Dans l'analyse des chronos, la densité est supérieure à la saison dernière.

• Évaluation fédérale :

Un nouvel outil est mis en place sur la dynamique de Julien Valla avec la collaboration de la MAP et l'INSEP. C'est désormais une plateforme unique de saisie de tous les tests visant à la détection des potentiels physiques des athlètes avec la gestion de datas indispensables au recrutement et à l'analyse des performances.

• Évaluation ergométrique OLY :

28 athlètes sur 33 ont passé les tests. 10 ont battu leur record.

Ce test n'ayant pas été préparé spécifiquement, J. Grobler est satisfait des performances obtenues après un stage de préparation physique intense en altitude

• Évaluation ergométrique PARA :

Des records battus pour N. Benoit, M. Boulet, E. Alberdi-Laurrauri, E. Sauzeau.

• Perspectives :

PARA : stage à Temple-sur-Lot du 5 au 11 décembre 2022

OLY : stage à Vaires avec parcours chronométrés du 16 au 22 décembre 2022

U19/U23 : stage à Vaires pour parcours chronométrés avec orientations d'appairages du 16 au 18 décembre 2022

Suite à la saison 2022 où beaucoup de changements ont été opérés, la saison 2023 sera orientée vers une dynamique de stabilisation.

Avec l'objectif complexe d'obtenir 3 à 4 médailles aux JO de Paris, le groupe OLY sera concentré sur la qualification olympique et l'obtention de 2 médailles en 2023.

Les Paras devront confirmer les résultats exceptionnels de 2022 en faisant attention de ne pas seulement rester sur leurs acquis.

Le programme U19/U23 sera axé sur deux grandes priorités :

- Pour les U19, briller lors du championnat d'Europe à Brive et du championnat du Monde à Vaires. Notamment grâce aux dynamiques lancées en 2022 sur le groupe femme pointe et sur le projet du huit homme
- Pour les U23 l'augmentation des bateaux médaillés sur les catégories olympiques

En aviron de mer et notamment le Beach Rowing, il faudra maintenir le niveau de performance acquis ces dernières années dans un contexte de forte montée en puissance de certaines nations jusqu'à présent absentes.

S. Vieilledent souligne le travail de qualité effectué en lien avec A. Tixier.

• Mutations

A. Tixier fait part au comité directeur d'un courrier reçu à la fédération, signé de 5 clubs : SN Nancy, CA Nantes, Boulogne 92, Sn Perreux et SN Châtelleraut remettant en cause l'article 2 de l'annexe 9 du Règlement intérieur de la FFA concernant la mutation des rameurs inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau, des sportifs Espoirs et des sportifs des Collectifs nationaux, dans sa version telle que modifiée par le comité directeur du 26 août 2022.

Il regrette la forme de cette correspondance : la menace d'une action en justice plutôt que la demande d'un entretien qui aurait permis d'échanger.

Le Centre de Droit et d'Économie du Sport a été consulté et a exprimé son opinion dans le sens des 5 clubs. L'annexe 9 doit être revue.

Le bureau fédéral doit donc revoir, lors de sa prochaine réunion, les problématiques des mutations clubs par clubs.

La participation des étrangers de l'espace Schengen au championnat de France sera également à étudier.

Ces projets de changements aboutissent à une réflexion concernant la configuration de nos championnats.

Discussion :

A. Wache fait part de sa crainte à voir la limitation des mutations levée amenant plus de velléité de la part des plus grosses structures. Si celle-ci est entérinée, il est nécessaire que les mutations soient soumises à de plus grosses indemnités.

V. Busser précise que les mutations ont également un impact sur le classement des clubs et les participations aux manifestations nationales.

Il souligne qu'après analyse, les athlètes de haut niveau ont plus tendance à muter que les sportifs lambda.

Une discussion s'en suit.

Selon P. Trichet, en étendant les restrictions de mutation à tous les sportifs en liste et ce sur 3 saisons, cela a été préjudiciable aux plus jeunes sportifs et plus particulièrement ceux inscrits sur les listes espoir.

A. Dall'Acqua précise que les signataires du courrier auraient pu contacter les membres du bureau fédéral avant d'envoyer un courrier indiquant une éventuelle attaque en justice.

P. Trichet propose que le règlement des mutations soit allégé afin de ne pas pénaliser les rameurs ayant été inscrits sur liste il y a plusieurs saisons et ce sur une année.

C.Vandenberghe indique que la sollicitation auprès du CDES a permis de faire un point sur ce règlement dont certains articles sont à revoir.

• **Championnat de France Libourne**

Ce championnat se déroulera sur 4 jours selon le programme suivant :

Championnat National Jeune les 6 et 7 juillet puis le championnat de France J16 du 7 au 9 juillet et les U23 7 après-midi au 8 après-midi.

Le Tour de France se déroulera en plein championnat. La municipalité et le club de Libourne ont été rassurants sur les hébergements disponibles.

• **Réglementation sportive 2023**

G. Marchand précise que la demande a été faite auprès de VIRTUS (fédération internationale du Sport Adapté) pour proposer un championnat d'Europe VIRTUS dans le cadre des championnats indoor para-aviron adapté. Le responsable Européen VIRTUS n'a pas donné suite, bien qu'il semblât intéressé (changement de référent aviron au sein de VIRTUS, cela a ralenti le processus d'étude de la proposition).

Un séminaire sera organisé mi-janvier avec la FFSA afin d'échanger sur les besoins particuliers des sportifs, l'offre sportive et le cadre dans lequel la FFA et la FFSA peuvent développer la pratique para-aviron adapté.

3/ Point financier

F. Banton communique la situation de la trésorerie au 8 décembre : 1 408 000 euros
La trésorerie est saine.

• **Atterrissage 2022 :**

Le résultat sera déficitaire entre 150 000 et 200 000 euros

La réalisation du budget tel que voté et ajusté reste fidèle dans sa réalisation.

Concernant le haut niveau, le budget ajusté était de 3 641 000 euros avec un atterrissage à 3 515 000 euros.

Le fonctionnement général reste conforme au budget avec 1 940 000 euros et un réalisé à 1 944 000 euros.

F. Banton adresse ses remerciements à Samuel Barathay et C. Birabent pour la bonne tenue du budget des déplacements et de la logistique haut-niveau.

Une augmentation des coûts, pour 2023, est à prévoir avec 15 à 20% en plus à paramètres constants.

• **Partenaires : 598 000 euros**

Perte de plus de 50% des partenaires depuis 2012.

• **Perspectives 2023 :**

Le budget 2023 sera compliqué à définir avec un exercice déficitaire en 2022.

La nécessité de trouver des partenaires pour nos fonds propres et arriver à un budget équilibré en 2023.

Il n'y aura pas de coupes budgétaires sur le haut niveau en cette année de préparation et de qualification olympique. Cet axe est fortement subventionné par l'État.

Sur le développement, la fédération bénéficie de 80% d'aides de l'état.

Toutes suppressions d'actions sur le haut niveau ou le développement entraînera de fait une baisse des subventions.

Les seules lignes pour agir sur le budget : actions non subventionnées : championnats, coupe de France, TSR...

Discussion :

A.Wache revient sur la Coupe de France qui, selon lui, n'est plus la même animation avec 13 ligues représentées et deux régates de sélection du programme U19 ajoutées au calendrier national.

Une réflexion devrait être menée pour recentrer cette compétition sur l'accession au haut niveau.

F. Banton indique que la recherche de partenaires avance. Toutefois, il est impératif de se prononcer au mois d'avril 2023 sur l'avenir de la Coupe de France.

C. Vandenberghe souhaite à nouveau interroger les ligues sur ce sujet.

A.Wache évoque les tarifs d'engagements qui pourraient être revus pour les compétitions orientées sur de l'animation plus que sur un championnat national.

Le coût des organisations à charge pour la fédération est un sujet récurrent. Il est important de solutionner cette problématique. Dans l'éventualité d'un nouveau partenariat, sera-t-il pertinent d'investir dans des organisations ou d'utiliser les fonds sur le déploiement d'autres programmes ?

4/ Désignation du délégué fédéral, du président de jury et du délégué antidopage du championnat de France indoor 2023

V. Busser propose :

- délégué fédéral : Anne Tollard
- président du jury : Rémi Bousquet
- délégué antidopage : Philippe Marillaud

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE LA DESIGNATION DU DELEGUE FEDERAL, DU PRESIDENT DE JURY, ET DU DELEGUE ANTIDOPAGE SUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR 2023. (19 présents)

5/ Candidature : World Rowing Tour

M. Scotton informe du travail de la commission tourisme et loisirs sportifs sur le projet de candidature au World Rowing Tour 2024.

La charge de travail de la FFA en termes d'organisations fédérales est importante pour 2024 et il est proposé de reporter notre candidature pour 2025.

Nous tenons à remercier les membres de la commission de leur investissement pour ce projet.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (17 présents) LA CANDIDATURE DE LA FFA A L'ORGANISATION DU WORLD ROWING TOUR 2025.

6/ Honorariat des arbitres

Ce point sera traité au prochain comité directeur.

7/ Médailles d'honneur 2022

C. Vandenberghe présente une liste de 7 candidatures à la médaille d'honneur, proposées par les ligues. Il rappelle les motivations exposées dans les demandes et fait part de sa déception au vu du nombre de candidatures reçues alors que de nombreux bénévoles œuvrent pour notre discipline.

- Renaudier Christian – SR Rennes – Ligue Bretagne
- Cardinal-Gélan Béatrice – SN Compiègne – Ligue des Hauts-de-France
- Beauvilain Emmanuel – CN Laval – Ligue Pays de la Loire
- Bregeon Christian – CA La Rochelle – Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Modola Christian – CA Marseille – Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Dalmon Maxime – A Sète – Ligue Occitanie
- Xavier Smith – A Toulouse - Ligue Occitanie

LE COMITE DIRECTEUR DÉCIDE DE DÉCERNER LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FFA AUX 7 CANDIDATURES PRÉSENTÉES.

8/ Remise de récompenses aux clubs : Classement 2022

Classement des clubs 2022

- 3 premiers du classement performance :

- 1/ Boulogne 92 représenté par son président Pedro Ferreira
- 2/ Entente Nautique d'Aix-les-Bains représenté par son président Stéphane Bichet
- 3/ CA Nantes - excusé

- 3 premiers classement clubs handi-aviron et aviron adapté :

- 1/ Boulogne 92 représenté par son président Pedro Ferreira
- 2/ Avi Sourire - excusé
- 3/ Société Havraise de l'Aviron représentée par Jérôme Verstavel, président et Colette Descarrega, vice-présidente,

- 3 premiers classement jeune :

- 1/ SN Nancy représenté par Arnaud Tixier, le président Yves Michaud étant excusé
- 2/ CA Nantes -excusé
- 3/ Aviron Marne et Joinville représenté par Jean-Éric Loisel

- 3 premiers du classement indoor :

- 1/ Aviron Sétois - excusé
- 2/ Boulogne 92 représenté par son président Pedro Ferreira
- 3/ Gravelines Union Sportive Aviron représenté par Émeline Loorius

- 3 premiers classement mer :

- 1/ Aviron Sétois - excusé
- 2/ SN Baie de Saint-Malo - excusé
- 3/ SN Monaco - excusé.

- 3 premiers classement longue-distance :

1/ Aviron Strasbourg 1881 - excusé

2/ Cercle Nautique de France représenté par son président Sébastien Dourdet et Yves Morin, responsable de commission sportive

3/ Aviron Décinois représenté par ses présidents, Nicolas Tixier et Vincent Poulet

9/ Point d'étape mandature

M. Scotton indique qu'après 2 ans de mandat, les élus du bureau fédéral souhaitent présenter un point d'étape de leur mandature (annexe 6).

La réalisation d'un tel bilan permet de rendre compte des avancées du programme de mandat annoncé en 2020 et de la réalisation des engagements annoncés.

C.Vandenberghe précise qu'il est important à mi-mandat de présenter et d'effectuer un bilan par rapport au programme proposé. Les actions proposées ont été initiées et sont déjà bien avancées.

A.Dall'Acqua remercie l'ensemble du comité directeur, la DTN et le personnel fédéral pour la mise en place opérationnelle des programmes et actions.

A.Tollard associe à ces remerciements les Directeurs de Pôles, présidents des commissions pour le travail effectué.

P. Ferreira remercie la FFA de la mise en place du contrôle d'honorabilité. Cependant, il semble que ce dispositif ne soit pas connu de tous.

V. Busser précise qu'une nouvelle information sera diffusée afin de recueillir les éléments relatifs à l'identité des licenciés soumis à ce contrôle.

10/ Dossiers en cours

• Convention FFA/FFVoile

Une convention a été signée et est dédiée aux sports nautiques sur le Salon Nautique. Le projet « Nautic Santé 360° » vise à créer un module « sport santé » au sein des bases nautiques.

• Convention CNR/FFA

Signature de la convention sans plastique

• Assemblées générales des ligues

V.Busser réitère la demande faite à tous les présidents de ligue lors de l'AGE, à savoir communiquer la date de leurs prochaines AG pour organiser la présence d'un membre du bureau.

• Prix Nationaux IRIS du sport 2022 :

Denis Masegla a reçu le prix Nelson Paillou dans la catégorie "Promotion de l'esprit sportif et du fair-play".

• World Rowing :

World Rowing a décerné :

- *Trophée pour l'aviron français* : Denis Masegla, l'ancien président de la FFAviron et du comité national olympique (CNOSF), a été distingué par World Rowing pour services rendus à l'aviron international.

- *Meilleur équipage de l'année 2022* : Matthieu Androdias et Hugo Boucheron ont été élus.

- **Comité Paralympique et Sportif Français :**

G. Marchand a été élue au sein du Conseil d'administration du CPSF.

Le comité directeur adresse à l'ensemble des récipiendaires ainsi qu'à G. Marchand ses félicitations.

- **Assemblée Générale Extraordinaire :**

Il était important que la rénovation et la réhabilitation soient votées. Paris 2024 a permis de lancer ce projet avec l'octroi de subventions exceptionnelles promises par l'État et le CR Ile-de-France. Ce bâtiment représente le patrimoine de l'aviron français.

11/ Affiliations

- **Changement de nom :**

Aviron Saint-Livradais devient Aviron Sainte-Livrade (Ligue Nouvelle-Aquitaine)

Aviron Baie d'Armor Ploufragan devient Aviron Baie d'Armor Plérin (Ligue Bretagne)

12/ Questions diverses

- **Prochaines réunions du comité directeur :**

Le 24 février 2023 de 9h à 16h au siège de la FFA.

L'ordre du jour est levé à 15h30.



Vincent Busser
Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues, S. Vieilledent – DTN/DG -